

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE DE DIRECTION  
Séance du 27 septembre 2012**

Date de convocation :  
Le 18 septembre 2012

Nombre :  
- délégués titulaires : 7  
- de présents : 7  
- de votants : 7

- délégués suppléants : 3  
- de présents : 3  
- de votants : 3

L'an deux mille douze, le 27 septembre à dix-sept heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Guy HUART**, Président, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance.

**Étaient présents (7) :**

M. Hervé BROUILLARD, M. Gérard DELMOTTE, M. Guy HUART, M. Jean-Marie RICHEZ, M. Bernard KAMINSKI, Mme Renée STÉVENARDT, Mme Élisabeth GONDY,

**Absents excusés et représentés (3) :**

M. Philippe BAUDRIN (*représenté par M. Joël SOIGNEUX*), M. Laurent DEGALLAIX (*représenté par M. Mattéo GUALANO*), Mme Annie DENIS (*représentée par M. Frédéric DEBARGE*),

**Absents excusés et non représentés : (7)**

M. Dominique LYMER, M. Michel LATAWIEC, M. Jacques SCHNEIDER, Mme Valérie LÉTARD, Mme Laurence PÉAN, Mme Monique GUILBERT, Mme Yveline DRUELLE,

N° d'inscription de l'acte  
soumis à l'obligation de  
transmission au Représentant  
de l'État :  
12/21

Secrétaire de Séance :  
Mme Isabelle DUSCHET

\*\*\*\*\*

Nos Réf : ID/AA

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un Office de Tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

OBJET :

- Tarification des prestations de l'OTCVM auprès des partenaires

Vu la délibération en date du vendredi 15 juin 2012 du Comité de Direction de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole approuvant les statuts de l'ÉPIC « OTCVM » ;

Vu l'article 1 des statuts stipulant les missions de l'ÉPIC « OTCVM » et plus particulièrement la coordination des interventions des divers partenaires intéressés au développement touristique du territoire communautaire ;

Ainsi fait et délibéré en  
séance les jours, mois et an  
susdits.  
Le Président,  
Guy HUART

Vu l'article 9 des statuts se rapportant au budget de l'ÉPIC et plus particulièrement la comptabilité soumise à celle de la M4 ;

Vu la convention d'apport intervenant entre l'association « Office de Tourisme du Valenciennois » et l'ÉPIC « Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole » ;

L'association « Office de Tourisme du Valenciennois » comptait un réseau important d'adhérents (particuliers et socioprofessionnels), auxquels des services étaient rendus :

- Dépôt régulier de nos brochures dans leurs établissements,



- Mise en place d'un présentoir pour ces brochures avec un espace pour accueillir la liste des manifestations sur le territoire envoyée chaque semaine,
- Référencement dans nos brochures et sur notre site Internet,
- Promotion de leurs brochures dans nos établissements d'accueil et sur les salons auxquels nous participons,
- Envoi de la newsletter mensuelle,
- Mise à disposition du classeur « Bien accueillir dans le Valenciennois ».

Les adhérents payaient à l'OTV une cotisation annuelle selon une grille tarifaire définie (entre 10 Euros et 350 Euros par an).

L'Office de Tourisme, ÉPIC, souhaite pérenniser le réseau existant, tout en lui apportant des services commerciaux supplémentaires.

Aussi il est proposé de créer un « club des partenaires » avec un droit d'entrée fixe de 60 euros, avec pour les hôtels et restaurants des suppléments en fonction de la capacité d'accueil de l'établissement et donnant accès aux services habituels :

- Envoi de la newsletter,
- Envoi de la liste des manifestations de la semaine,
- Mise à disposition de nos brochures
- Promotion, avec leurs brochures, de leurs établissements sur nos sites d'accueil et sur les salons,
- Référencement sur notre site Internet et nos brochures,
- Visibilité sur nos réseaux sociaux.

Le kit « ambassadeur », permet d'obtenir des services commerciaux supplémentaires avec notamment :

- Dépôt de nos brochures dans leurs établissements,
- Présence dans l'application AMICITI avec 1 point géo-localisé en réalité augmentée,
- Présence dans nos brochures avec achat d'espace.

Le tarif des prestations proposées se trouve en annexe.

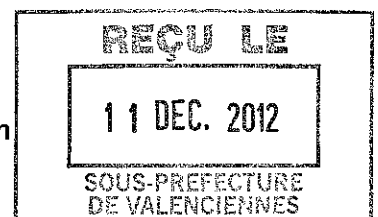
Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 27 septembre 2012,

- D'approuver la grille tarifaire des services et prestations de l'OTCVM à nos partenaires.

Après en avoir délibéré,

**Le Comité de Direction**

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,



**DÉCIDE :**

- De proposer cette grille tarifaire à nos partenaires lors de réunions de présentation des services offerts.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à valenciennes, le 27 septembre 2012

Le Président,